

**DU PAUPERISME CHEZ LES
JUIFS: DE
SES CAUSES ET DES
MOYENS D'Y REMÉDIER**

Published @ 2017 Trieste Publishing Pty Ltd

ISBN 9780649771608

Du Pauperisme chez les Juifs: De Ses Causes et des Moyens D'Y Remédier by Gerson Lévy & Léon Werth

Except for use in any review, the reproduction or utilisation of this work in whole or in part in any form by any electronic, mechanical or other means, now known or hereafter invented, including xerography, photocopying and recording, or in any information storage or retrieval system, is forbidden without the permission of the publisher, Trieste Publishing Pty Ltd, PO Box 1576 Collingwood, Victoria 3066 Australia.

All rights reserved.

Edited by Trieste Publishing Pty Ltd.
Cover @ 2017

This book is sold subject to the condition that it shall not, by way of trade or otherwise, be lent, re-sold, hired out, or otherwise circulated without the publisher's prior consent in any form or binding or cover other than that in which it is published and without a similar condition including this condition being imposed on the subsequent purchaser.

www.triestepublishing.com

GERSON LÉVY & LÉON WERTH

**DU PAUPERISME CHEZ LES
JUIFS: DE
SES CAUSES ET DES
MOYENS D'Y REMÉDIER**

Del 9 M

DU PAUPÉRISME

CHEZ LES JUIFS

DE SES CAUSES ET DES MOYENS D'Y REMÉDIER

PAR

GERSON LÉVY

Inspecteur général des écoles israélites du premier arrondissement de la Meuse, membre de l'Académie impériale de Metz, et de la société asiatique de Paris.

SUIVI

DES PROJETS DE FONDATION D'UNE COLONIE AGRICOLE

POUR RÉPANDRE ET POPULARISER LE GOÛT DE L'AGRICULTURE PARMI LES ISRAÉLITES DE L'ALSACE ET D'UNE LETTRE A M. JAVAL

PAR

LÉON WERTH

Fondateur de l'école de travail de Mulhouse, président de la société philanthropique israélite du Haut-Rhin.

(Extrait des ARCHIVES ISRAÉLITES,
août, septembre, novembre 1853, et mai, juin, juillet, août 1854)

LIBRAIRIE

L. S. J. B.

1854

Jud. 3240.109.10



DU PAUPÉRISME

CHEZ LES JUIFS

DE SES CAUSES ET DES MOYENS D'Y REMÉDIER

A toutes les époques la question du paupérisme a été l'objet des méditations du philosophe, de l'homme d'Etat, de l'économiste, de l'homme religieux, de l'ami de l'humanité en qui tout être souffrant trouve un frère. Plusieurs systèmes ont été étudiés, plusieurs projets, proposés et débattus, plusieurs tentatives, essayées et exécutées avec plus ou moins de succès; la religion, le progrès des lumières, l'augmentation des fortunes ont bien pu parvenir à fonder des hôpitaux, des ateliers de charité, des colonies agricoles, des sociétés de bienfaisance et de secours mutuels, mais l'extinction complète du paupérisme ne peut être que le rêve d'un utopiste et échouera toujours contre l'inexorable loi de la condition humaine.

Plus chimérique encore est le nivellement des fortunes; ce serait le renversement de la base de tout ordre social; il faudrait, pour y parvenir, dépouiller d'abord tous les membres de la société de tout ce qu'ils ont acquis à la sueur de leur front pendant des années de labeur; ensuite leur donner à tous le même tempérament, les mêmes inclinations, les mêmes appétits, la même religion, le même nombre d'enfants, les mêmes forces physiques, morales et intellectuelles; il faudrait aussi que la nature et tous ses accidents se missent de la partie; que les années, les climats et les terrains fussent toujours les mêmes; qu'il ne fût ni trop

chaud, ni trop froid, ni trop sec, ni trop humide ; qu'il n'y eût ni incendie, ni inondation, ni tremblement de terre, ni écoulement, ni tempête, etc., etc., parce que tout cela dérangerait l'équilibre.

Si toutes les misères de l'humanité, disait un des sept sages de la Grèce, étaient entassées en un seul monceau pour être distribuées en égales portions, il n'y aurait personne qui ne préférât s'en tenir au sort que d'accepter la portion réglée par la juste équité.

Malgré toutes les précautions de la loi du Jubilé contre l'aliénation des biens et l'excès des richesses, malgré le partage égal des terres de la Palestine entre toutes les tribus (choses praticables seulement chez une société naissante essentiellement destinée à la vie agricole), le législateur des Hébreux prévoyait cependant que l'indigence ne disparaîtra pas en Israël, כִּי לֹא יִחַדֵּל, כִּי לֹא יִחַדֵּל אֲבִיךָ מִקֶּרֶב דֹּאֲרֶךְ (Deut. xv, 11). Et la preuve qu'il en devait être ainsi, c'est le soin, le souci, la sollicitude du code mosaïque pour la classe pauvre. L'esprit de charité souffle dans tous les livres de la loi, dans les vibrations de la harpe de David, dans les conseils de la sagesse inspirée, dans les exhortations de tous les prophètes.

Si la bienfaisance était tant recommandée et si largement exercée au milieu des régnicoles, où chacun avait sa profession ou jouissait de ses produits à l'ombre de sa vigne et de son figuier, quel élan la charité ne devait-elle pas prendre parmi les restes dispersés d'Israël déshérités ? Combien de familles se ruinaient elles-mêmes pour en soutenir, délivrer ou sauver d'autres ? Comme tout excès est nuisible, même l'excès de la vertu, les pères de la synagogue ont déclaré comme prodigalité toute aumône excédant le cinquième de la fortune, אֵל יִבְכּוּ יִתְרֵי כֹחֶמֶשׁ.

Mais quel cas pouvait-on faire de ce principe en présence des misères toujours croissantes de la dispersion ?

Plus les malheurs se multipliaient, plus les lois devenaient oppressives, plus la tyrannie usait de violence, plus aussi le sentiment de commisération envers l'innocence persécutée gagnait d'intensité ; on se voyait malheureux dans le malheur de ses frères. Qu'on songe à ces flots d'exilés jetés, au gré du vent de l'ad-

versité, tantôt de l'orient à l'occident, tantôt du midi au nord, dépouillés de leurs biens, dénués de toutes ressources, demandant asile et protection à des coreligionnaires qui eux-mêmes n'étaient tolérés que par la volonté éphémère d'un souverain capricieux ou circonvenu par les intrigues de la haine et de la calomnie; quel cœur de roche peut rester insensible à de pareilles calamités, qui voudra mesurer la proportion de sa fortune à l'aspect de la douleur et de la misère criante ! Depuis dix-huit siècles des millions d'exilés se réfugiaient ainsi dans des communautés plus ou moins nombreuses pour solliciter un toit hospitalier, et les annales du judaïsme attestent l'héroïsme de la charité dont ces victimes étaient l'objet, l'abnégation avec laquelle on se prêtait au salut de tant d'infortunés.

Disons-le à l'éloge de la sagesse de nos institutions religieuses, ces pérégrinations forcées ne ressemblaient en rien à la vie nomade et vagabonde des bohémiens vivant isolément dans les forêts du fruit de leurs rapines, ou disant la bonne aventure à la populace superstitieuse des villes et des campagnes. Les juifs, dans leurs plus grands malheurs, conservaient toujours cette culture morale qui nous fait trouver dans le sentiment religieux une source de consolation et nous fait braver les souffrances de ce monde dans la confiance d'une compensation réservée à une vie qui ne doit plus finir.

La fraternité religieuse, la communauté de peines et de malheurs, la solidarité qui faisait retomber les torts réels ou apparents de l'un sur tous les autres, devaient naturellement émouvoir la sensibilité de nos pères. Leurs pratiques habituelles de charité, leurs efforts constants dirigés vers le bien, leur zèle ardent à soulager toutes les douleurs, tous ces sentiments se sont transmis à leurs descendants, et nulle part on ne connaît mieux le pauvre, ses besoins et ses souffrances.

Partout où se rencontrent 40 à 50 familles israélites, quelque bornés que soient leurs moyens d'existence, on peut être sûr de les voir se former en petites sociétés soit pour l'accomplissement de certains actes de piété, soit pour veiller et soulager leurs malades, soit pour placer en apprentissage ou dans les écoles les enfants du pauvre, soit pour fournir des vêtements au dénué, soit

pour secourir l'indigent, la veuve et l'orphelin, indépendamment des sacrifices personnels que chacun s'impose pour ses parents et amis, pour les frais du culte et pour tous les cas accidentels qui réclament un appel à la générosité publique.

Dans les grands centres, ces associations ont une proportion bien plus étendue. L'intéressant annuaire de M. Créhange pour l'an 5615 constatait déjà, l'année dernière, l'existence à Paris d'une trentaine de ces sociétés de l'un et de l'autre sexe, qui toutes se distinguent par un dévouement à toute épreuve à la cause du pauvre. Et cependant l'indifférence en matière de religion menace de prendre le dessus chez la partie opulente; mais bon sang oblige; quelque éloigné que soit un israélite des pratiques rituelles de son culte, il est rare que son cœur démente son origine, le feu sacré ne s'éteint pas en lui, il est toujours plein d'ardeur pour la religion d'amour *כבוד לרעה*, cette base fondamentale sur laquelle repose tout l'édifice du mosaïsme.

Outre les sociétés de bienfaisance, il n'y a pas de réunion, d'assemblée de prière, de fête de famille, de convoi funèbre où la part du pauvre soit oubliée. Les quêtes à domicile, les souscriptions, les loteries et jusqu'aux bals de charité sont organisés dans les localités les plus importantes.

Voilà pour la charité générale, mais elle peut être comptée pour rien en comparaison des charges de famille de l'homme dont l'aisance n'est que problématique et relative seulement à la misère de ses proches. Tel prolétaire ne gagne, bon an, mal an, que 2,000 fr., qui se voit obligé de soutenir ascendants descendants, collatéraux, tant de son côté que du côté de sa femme.

Ajoutons, pour compléter le tableau, que la charité, telle qu'elle est prescrite par Moïse, telle que la prêchent les livres saints, est universelle : *Aime ton prochain comme toi-même*, s'applique à l'humanité entière, et si là où le juif doit encore acheter l'air qu'il respire, il s'évertue à soulager toutes les souffrances sans s'informer du culte que le malheureux professe, jusqu'où ne doit pas s'étendre sa sollicitude dans les pays où l'égalité des droits entraîne nécessairement l'égalité des devoirs? Quiconque a le cœur israélite sait que c'est pour que nous donnions que Dieu nous donne; en citoyen bon, loyal et généreux il sait compatir à

toutes les misères, contribuer au soulagement de toutes les infortunes, son nom se trouve partout où il y a des bienfaits à exercer, les institutions communales, paroissiales et diocésaines sont soutenues par ses dons, ses souscriptions et ses legs, le cri de l'humanité lui suffit, tout homme vertueux est pour lui l'image du Créateur, le plus malheureux lui est le plus cher.

Si tant de charges, tant de fondations, tant d'institutions de bienfaisance déposent les preuves de la plus douce charité, elles attestent aussi des besoins extrêmes, des misères poignantes, la privation de toutes les ressources nécessaires à l'existence.

Après avoir donné un faible aperçu de l'esprit de charité dominant chez les israélites, jetons un coup d'œil sur les causes du paupérisme qui semble s'aggraver chaque jour.

Il faut rendre cette justice à nos coreligionnaires pauvres que la sobriété, la tempérance et la modération forment à l'ordinaire leur caractère distinctif. En général, ils ne se souillent d'aucun excès, et l'on ne saurait attribuer leur misère à la fréquentation du cabaret, au jeu, à la bonne chère et à la boisson, ces fléaux qui exercent tant de ravages dans les rangs infimes, qui mettent la désunion dans l'intérieur des ménages et qui entraînent souvent au crime.

Cela n'est pas, grâce à Dieu, le privilège d'Israël, et si parfois une malheureuse exception se présentait, le mauvais garnement qui s'en rendrait coupable serait considéré comme le *חלל וסוכא* dont parle Moïse (Deut. XXI, 18 à 22), et, sinon lapidé, du moins renié de toute sa parenté.

PREMIÈRE CAUSE.

Mariage entre malheureux.

La première cause du paupérisme prend sa source dans un préjugé religieux.

La misère est un malheur partout, mais le misérable sans état, ou malgré son état, qui n'a jamais pu subvenir à sa propre subsistance et qui va s'associer par les liens du mariage à une mendicante qui ne veut même pas, comme d'autres malheureuses, al-